

cet égard. Il est donc du devoir de tous les sénateurs, dans l'opposition ou non, d'examiner minutieusement et de critiquer toutes les mesures législatives du gouvernement transmises par les Communes. Aucune de ces mesures n'a, à vrai dire, l'appui du peuple, sauf peut-être au jugé ou par conjecture. Comme nous le savons, la tâche est toujours difficile pour un gouvernement minoritaire. Même si le gouvernement déclare témérement qu'il agira comme s'il représentait la majorité de la population, il ne le fait pas; il y a toujours la possibilité de compromis, même de principe.

Shakespeare avait raison de dire «Quand les sages voient des nuages, ils revêtent leurs manteaux.»

Nous devons être aux aguets à l'égard de toutes les choses que j'ai mentionnées et nous serons vigilants, comme nous le devons.

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, qu'il me soit permis tout d'abord de remercier et de féliciter les motionnaires de l'Adresse.

(Texte)

L'honorable sénateur Bourque a eu une carrière des plus distinguées comme représentant de la circonscription d'Outremont-Saint-Jean à la Chambre des communes. Il a été élu cinq fois consécutives dans ce même comté. Pendant cette période, à titre de maire de la cité d'Outremont, il a servi ses concitoyens pendant 17 ans.

Sa carrière en a été une de dévouement rarement surpassé. Il doit être satisfait de constater que ceux qui le connaissent le mieux ont prouvé tant de fois leur confiance en lui.

Nous avons besoin, au Sénat, de membres qui peuvent y apporter une telle expérience dans les affaires publiques de notre pays. Je le remercie de l'excellente contribution qu'il a apportée aux débats de cette Chambre.

(Traduction)

Je remercie le sénateur Aird de l'excellent discours qu'il a prononcé, bien qu'il soit superflu que je le fasse eu égard aux éloges que lui ont fait les journaux.

Le sénateur Aird est assez jeune, et ce fait suffirait pour qu'on lui fasse bon accueil au Sénat. Toutefois, il n'a pas que cela. Il a eu d'excellents états de service dans la Marine au cours de la dernière guerre; en outre, il a fait des études poussées. Sa carrière a été couronnée de succès sur le plan professionnel et sur celui des affaires et il a suivi dignement dans les traces d'un père et d'un grand-père qui se sont distingués dans le domaine des affaires et dans la vie publique à Toronto. Toutes ces qualités auraient suffi à motiver sa nomination au Sénat. Il a compris, toutefois, que si le Parlement doit fonctionner comme il se doit aujourd'hui, l'infrastructure

des partis politiques doit être renforcée. Il est essentiel d'effectuer des recherches, d'avoir recours aux moyens de communications et de compter des gens responsables et intelligents pour travailler dans ces domaines.

Le Parlement est un endroit politique; ses travaux influent profondément sur la vie de la population, autant que les écoles et les universités et, dans une certaine mesure, autant que les Églises. Au Canada, nous avons dépassé la frontière. Le Parlement et les partis politiques peuvent utiliser la compétence d'hommes tels que le sénateur Aird, et je suis assuré que le Sénat bénéficiera de sa présence parmi nous.

A ce stade, je crois qu'il serait opportun de passer en revue le travail que le Sénat a accompli durant la deuxième session de la 26^e législature, c'est-à-dire durant la session qui vient de se terminer. Durant cette session, nous avons reçu quelque 42 bills de la Chambre des communes, dont deux bills d'intérêt public d'initiative parlementaire. Ces 42 bills ont été étudiés, adoptés et sanctionnés en temps et lieu.

En outre, 48 bills ont été présentés d'abord au Sénat; 30 d'entre eux étaient des mesures d'initiative parlementaire et 13 étaient des bills d'initiative ministérielles, qui ont tous été adoptés. Les 13 bills d'initiative ministérielle qui ont été présentés ici d'abord constituaient peut-être un record pour une session. Comme les honorables sénateurs le savent, les bills d'intérêt public ne peuvent être présentés d'abord en cette enceinte s'ils comportent des dépenses de deniers publics. Il faut que ces bills traversent l'étape de l'étude du projet de résolution à l'autre endroit avant que le Parlement puisse y donner suite. En outre, bien entendu, il y a les mesures qui sont la conséquence de politiques importantes du gouvernement, que les ministres veulent d'ordinaire présenter dans leur propre Chambre, même si elles ne comportent pas d'engagements financiers. Cela se comprend.

Je veux fournir au Sénat l'assurance que je suis toujours vigilant quant à l'opportunité de présenter ici même des mesures d'initiative ministérielle, et, dans les limites qui nous sont imposées, je puis dire, je crois, que j'ai pu obtenir tous les bills disponibles.

Outre les mesures que j'ai mentionnées et qui seront consignées au recueil des statuts, le Sénat a approuvé par voie de résolution six propositions majeures. Elles ont toutes entraîné ici même des débats considérables. Il y a eu: 1. la force de maintien de la paix à Chypre, sous l'égide des Nations Unies; 2. le traité conclu avec les États-Unis pour l'aménagement du fleuve Columbia, 3. la Convention de l'Organisation internationale du